



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question au Gouvernement n° 3111

Texte de la question

LICENCIEMENTS CHEZ DIM

M. le président. La parole est à M. Christian Paul, pour le groupe socialiste.

M. Christian Paul. Monsieur le Premier ministre, personne n'a le droit de mettre en scène la France qui souffre ou de la découvrir à la veille des élections présidentielles. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Personne n'a le monopole de la souffrance sociale, mais chacun, à commencer par le Gouvernement, a le devoir de lutter contre les dégâts terribles que causent à nos entreprises les décisions prises par des actionnaires lointains et anonymes.

M. Jean-Paul Anciaux. Qu'avez-vous fait ?

M. Christian Paul. La France qui souffre, aujourd'hui, ce sont les centaines de salariés de Dim de la Nièvre et de la Saône-et-Loire qui vont bientôt être licenciés - comme tant d'autres - et qui attendent de vous non pas des discours flamboyants ici, mais une présence et des actes courageux sur le terrain, là où les difficultés se vivent. La France qui souffre, ce sont les centaines d'ouvrières et d'ouvriers de Dim angoissés, qui attendent - en vain jusqu'à présent - que l'État agisse à leurs côtés pour réduire le choc et le nombre des licenciements, pour permettre aux salariés de partir dans la dignité après des dizaines d'années de travail, pour obtenir des garanties sur l'avenir de nos usines.

Quand l'État est absent, ou quand il se contente d'observer, la négociation sociale se résume au dialogue du pot de terre contre le pot de fer.

M. Claude Goasguen. Démagogie !

M. Christian Paul. Même quand les accords se signent à l'usure, sous le chantage à l'emploi, l'amertume est grande.

À Autun, à Château-Chinon, à Levallois, à La Tour du Pin, les salariés de Dim se sentent abandonnés. Le ministre de l'emploi, prétextant la négociation, refuse de rencontrer les élus et annule ses rendez-vous au mépris de la parole donnée. C'est là un flagrant délit de capitulation sociale qui, commis dans la France d'aujourd'hui, augure mal de ce que sera " la France d'après ". C'est le laisser-faire et le faire semblant ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Monsieur le Premier ministre, je vous demande solennellement que l'État tienne enfin, en urgence et en sincérité, les engagements qu'il a pris, non seulement en faveur d'hypothétiques revitalisations, mais aussi pour soutenir les justes exigences des salariés de Dim. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. André Chassaigne. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Michel Delebarre. Accrochez-vous !

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, 455 personnes connaissent actuellement de grandes difficultés quant à leur emploi à Autun et à Château-Chinon *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* et vous ne pouvez pas accuser le Gouvernement de ne pas s'en être préoccupé. *(" Si ! Si ! " sur les bancs du groupe socialiste.)*

Si vous comparez ce qui a été fait pour Lu et Danone avec ce qui l'a été pour Hewlett-Packard et Sogerma, vous

constaterez une différence ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme vous le savez, nous avons reçu les représentants des salariés et ceux de l'entreprise, ainsi que les élus...

M. Christian Paul. Il y a six mois ! Depuis, rien !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. ...et il a été décidé, le 27 juillet, de mettre en place un groupe de concertation nationale qui a achevé ses travaux vendredi avec la proposition d'un accord.

M. Christian Paul. C'est faux ! Il n'est pas signé !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Il appartient maintenant aux partenaires sociaux de nous dire si, oui ou non, ils veulent signer ce qui nous paraît constituer un bon accord pour les salariés.

Mme Martine David. Ce n'est pas un accord !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. C'est par respect pour le dialogue social, qui se tient d'abord entre les représentants des salariés et l'entreprise, que nous avons différé ce rendez-vous. Le rôle de l'État étant celui d'un garant en amont et en aval, nous serons le garant de l'application de cet accord et de la revitalisation.

Le député Jean-Paul Anciaux, qui suit ce dossier depuis douze mois, a fait le choix de la responsabilité ("*Très bien !*" *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), celui de l'avenir des salariés et des bassins d'emploi. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. André Chassaigne. Cela ne veut rien dire !

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3111

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 décembre 2006